

PARC EOLIEN DE NOROY
188 Rue Maurice Béjart – CS 57392
34184 MONTPELLIER
Tel : 04 67 40 74 00
Fax : 04 67 40 74 05

Préfecture de l'Oise
1 Place de la Préfecture
60000 Beauvais

Fait le 25/03/2021, à Montpellier.

Objet : Demande d'Autorisation Environnementale Unique d'un parc éolien sur la commune de Noroy, par la société PARC EOLIEN DE NOROY (VALECO).

Madame le Préfet,

En application des dispositions de l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 et des décrets n°2017-81 du 26 janvier 2017 et n°2017-82 du 26 janvier 2017 relatifs à l'autorisation environnementale et conformément aux dispositions des articles R181-12 à R181-15 du code de l'environnement,

Je soussigné, M. Sébastien APPY, de nationalité Française, agissant en tant que Gérant de la SARL PARC EOLIEN DE NOROY, dont le siège social est 188 Rue Maurice Béjart – CS 57 392 - 34184 MONTPELLIER, ai l'honneur de solliciter :

La demande d'Autorisation Environnementale Unique pour un parc éolien.

- Département : Oise (60),
- Commune(s) : Noroy (60130)

La présente demande vise la création d'un parc éolien constitué de 5 aérogénérateurs, de puissance unitaire maximale de 5 MW, et de deux postes de coupure au lieu-dit « Les Pointes » sur la commune de Noroy.

Elle sollicite, au titre des articles L. 181-1 et L.181-2 du code de l'environnement, l'autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité en application de l'article L. 311-1 du code de l'énergie.

Il s'agira de l'implantation d'éoliennes dont la hauteur maximale de mat est de 110 m et dont le diamètre maximal du rotor est de 136 m. Le parc éolien de Noroy regroupe 5 éoliennes pour une puissance totale installée de 25 MW maximum.

Conformément à la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et au décret n°2011-984 du 23 août 2011 modifiant la nomenclature des ICPE, cette demande s'inscrit dans la nomenclature ICPE sous la rubrique suivante :

Rubrique ICPE	Désignation de la rubrique	Volume activité	Régime
2980	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m	5 aérogénérateurs dont la hauteur maximale de mât est de 110 m	AUTORISATION Rayon d'affichage 6 km

Par la présente, la SARL PARC EOLIEN DE NOROY s'engage à respecter les engagements formulés dans le dossier ci-joint.

Par ailleurs, il est demandé une dérogation pour le plan du parc éolien visé à l'article D181-15-2 alinéa 1-9 du Code de l'Environnement. Pour une meilleure lisibilité et compréhension des plans, une échelle de 1/1 500e pour les plans d'ensemble est demandée au lieu de l'échelle au 1/200.

Vous souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Madame le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses considérations.

Sébastien APPY
Gérant



Contact :
Yannick VIALLES
Chef de Projets
07 83 01 88 62
yannickvialles@groupevaleco.com